APRÈS ART. 16 BIS N° 884

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

### TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 884

présenté par M. Carvounas

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 16 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.